

Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection par la voie du détachement d'agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des Assistants ingénieurs, BAP J, Assistant-e en gestion administrative, organisée par l'Université Paris XIII dénommée USPN, Université Sorbonne Paris Nord.

Le Président de l'Université

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Article L 5212-13 du code du travail ;

Article 6 sexies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant le nombre et la répartition d'emplois offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès aux corps des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection par la voie du détachement dans le corps des assistants ingénieurs, *BAP J, Assistant-e en gestion administrative*, réservée aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisée par l'Université Paris XIII dit USPN, est composée ainsi qu'il suit :

Madame Alexandra LEPINE, Directrice de la recherche, Présidente, Université Sorbonne Paris Nord-Villetaneuse.

Monsieur Rachid LEBRACHE, Responsable du service relations entreprise de l'Institut Galilée, Université Sorbonne Paris Nord-Villetaneuse.

Madame Marine MAGOT, Responsable du Pôle accompagnement des personnels, conseillère mobilité carrière, responsable recrutement, Université Sorbonne Paris Nord-Villetaneuse.

Monsieur Johann MILLAN, Responsable administratif et financier de l'Institut d'études européennes, Université Paris 8, Saint Denis.

Article 2 : Le président de l'Université Paris XIII dénommée USPN, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse le 20 mai 2024

**P/le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services Adjoint,
Directeur des Ressources Humaines
de l'Université Sorbonne Paris Nord**



Fernando VIEIRA